

Politique sur le Comité féministe

Article 1

Mission du comité

Le Comité féministe est responsable de la sensibilisation des enjeux féministes intersectionnels, notamment dans le domaine juridique.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** organiser et promouvoir des projets encourageant l'égalité des genres;
- (ii)** apporter conseil et aide logistique aux autres comités quant à l'atteinte de l'égalité des genres ;
- (iii)** assurer le suivi de la prévention des drogues de soumission et des violences à caractère sexuel dans les activités de la Faculté;
- (iv)** organiser une formation sur la prévention des violences à caractères sexuelles avant les activités d'intégrations et assister l'université dans la mise en place de sa formation visant à prévenir les violences à caractère sexuel.

Article 2

Composition du comité

Le Comité féministe est formé des postes suivants :

- (i)** une personne représentante du Conseil exécutif;
- (ii)** une Coordination des projets du Comité;
- (iii)** quatre (4) personnes membres, dont une personne membre de première année, qui travailleront à l'élaboration et la mise en œuvre des projets du Comité.